



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5959

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des candidats aux CAPES et CAPET admis sur les listes complémentaires à l'issue de la session de 1997 et qui n'ont toujours pas été nommés stagiaires à la rentrée. Tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires n'ont pas été recrutés à la rentrée. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre une intégration rapide de ces enseignants et de lui préciser les modalités de ces intégrations.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5959

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3892

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4649